

Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal

Du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à douze heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 15-12-2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Joseph BERNARD
Joseph BERNARD a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Mr le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 27 novembre 2023. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté ;

BUDGET PRINCIPAL

89 -2023 – Décision modificative N° 9 : Règlement étude réalisées par l'EPF

Approuvée à l'unanimité

MARCHE

90 – 2023 – Présentation du rapport d'analyse des offres du marché de construction de la Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Approuvée à l'unanimité

91 – 2023 – La commune retient la candidature de l'unique entreprise ayant répondu au marché d'extension de la mairie – Lot 3 (couverture tuiles) et ce, malgré 2 relances sur Marché Sécurité et Ouest France.

Approuvée à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

92-2023 – Le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Approuvée à l'unanimité

97-2023 – Présentation du devis de la maîtrise d'œuvre et des différentes missions à réaliser par le géomètre concernant l'extension du lotissement « Les Combes 2 ».

Approuvée à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

93-2023 – Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Approuvée à l'unanimité

DIVERS

94-2023 – Fixation du tarif concernant la vente du stère de bois stocké débité par les agents techniques, provenant de haies et d'arbres communaux.

Approuvée à l'unanimité

VOIRIE

95-2023 – Dénomination de la rue du futur lotissement « Le Clos du Cormier » et fixation des numéros de voirie.

Approuvée à l'unanimité

CONVENTION

96-2023 – Proposition d'une convention entre la commune de Poiroux et de Longeville-sur-Mer pour utilisation de matériel (une fois par an) pour entretien du terrain de football de Poiroux.

Approuvée à l'unanimité

LE MAIRE

Edouard de La BASSETIERE



LA SECRETAIRE

Annie RENOUF